

## Professions et lieux de travail

# Préposé aux services de soutien à la personne

### Sur cette page

[Que fait un préposé aux services de soutien à la personne?](#)

[Quels sont les enjeux en matière de santé et de sécurité pour les préposés aux services de soutien à la personne?](#)

[Quelles sont certaines des mesures préventives pour les préposés aux services de soutien à la personne?](#)

[Quelles sont certaines bonnes pratiques de travail sécuritaires générales?](#)

---

## Que fait un préposé aux services de soutien à la personne?

Un préposé aux services de soutien à la personne (PSSP) est un professionnel de la santé qui soutient le bien-être physique, mental et émotionnel des clients nécessitant une aide personnelle pour les activités de la vie quotidienne. Les PSSP peuvent travailler dans divers environnements, tels que :

- Soins communautaires et à domicile
- Soins de longue durée
- Maisons de retraite
- Hôpitaux
- Foyers de groupe et logements avec soutien
- Programmes de jour pour adultes et programmes de santé mentale

Les tâches d'un PSSP peuvent varier en fonction des besoins spécifiques du client, mais leurs responsabilités incluent généralement :

- Aide aux soins personnels
- Planification et préparation des repas selon des exigences diététiques spécifiques
- Aide à la mobilité et aux transferts des clients
- Surveillance et rappel aux clients de prendre leurs médicaments aux moments appropriés

- Prestation d'un soutien émotionnel et d'un compagnonnage aux clients
  - Travaux simples d'entretien et de nettoyage de la maison
  - Accompagnement des clients à leurs rendez-vous et à leurs sorties sociales
- 

## Quels sont les enjeux en matière de santé et de sécurité pour les préposés aux services de soutien à la personne?

Il existe plusieurs dangers potentiels pour la santé et la sécurité auxquels les préposés aux services de soutien à la personne peuvent être confrontés dans leurs divers environnements de travail. Voici certains des dangers :

- les dangers biologiques peuvent causer des maladies ou des affections. Ces dangers comprennent :
  - les sécrétions corporelles (p. ex. sang, urine, salive et fèces)
  - l'exposition aux [maladies infectieuses](#) (p. ex. COVID-19) lors du travail en contact étroit avec des personnes infectées ou dans des zones où vivent ou visitent des personnes infectées
  - l'exposition à des [piqûres d'aiguilles et à d'instruments tranchants ou pointus](#) après l'utilisation par le client ou l'élimination de médicaments injectables
  - la vermine (p. ex. souris)
  - les moisissures liées aux préoccupations concernant la [qualité de l'air intérieur](#)
- les allergènes (p. ex. latex, produits chimiques, poils d'animaux, etc.)
- l'exposition aux [produits chimiques](#) lors de l'utilisation de produits de nettoyage (p. ex., [eau de Javel](#))
- les [gaz comprimés](#)
- le travail manuel qui implique de la force, de la répétition, des postures inconfortables et des activités prolongées pouvant entraîner des [troubles musculo-squelettiques](#)
- la [violence en milieu de travail](#), telle que :
  - l'agression physique (c.-à-d. empoignement, coups portés de la main ou du pied, morsure, objets lancés)
  - les abus verbaux (c.-à-d. menaces de violence)
- des événements éprouvants, comme la perte d'un client, entraînant un stress psychologique
- [travailler en isolement auprès des patients](#) et [travailler en isolement](#) sans beaucoup de lien professionnel avec d'autres collègues et superviseurs

- exposition à des [objets tranchants](#) (p. ex. couteaux) lors de la préparation des repas des clients
- les dommages à la peau sont une conséquence possible du lavage fréquent des mains. Des affections cutanées, comme la dermatite, peuvent survenir
- [dangers de glissade, de trébuchement ou de chute](#)
- les dangers liés à la [conduite](#) menant à des incidents de véhicules à moteur pendant le trajet vers un client ou d'un client à un autre.
- la [fatigue](#) et d'autres problèmes de santé liés à une charge de travail exigeante, le [travail en rotation](#) ou les [longues heures de travail](#)

---

## Quelles sont certaines des mesures préventives pour les préposés aux services de soutien à la personne?

Voici certaines mesures préventives :

- il est essentiel d'assurer une [hygiène des mains](#) appropriée avant et après tous les soins afin de réduire les infections et les virus. Assurez-vous d'utiliser des crèmes hydratantes pour les mains et d'autres précautions pour éviter que votre peau ne se dessèche et ne développe une [dermatite](#)
- mettre en œuvre un [programme de déplacement sécuritaire du patient](#) et en faire le suivi – Utiliser des mécanismes corporels sécuritaires et des dispositifs d'assistance
- mettre en place une politique de « non-soulèvement », lorsque c'est possible
- passez en revue le [programme de violence et de harcèlement](#) de votre employeur. Si un tel programme n'est pas en place, encouragez l'employeur à en développer un (exigé dans de nombreuses administrations)
- connaissez les numéros d'urgence et gardez-les immédiatement accessibles
- effectuer une [évaluation de la santé et de la sécurité psychologiques](#) pour [identifier les dangers psychosociaux](#) afin d'aider à mettre en œuvre des mesures de contrôle proactives lorsque cela est possible
- envisagez d'offrir une séance d'information ou du counseling au moyen d'un [programme d'aide aux employés](#) après un événement critique afin d'aider à réduire l'impact psychologique sur les membres du personnel
- si votre travail consiste à fournir un soutien aux clients recevant une oxygénothérapie, le personnel devrait recevoir une formation appropriée sur la manipulation des gaz comprimés
- si vous [travaillez en isolement](#), utilisez un téléphone cellulaire ou ayez un autre moyen de rester en contact régulier avec le lieu de travail

- suivez un modèle de travail par rotation recommandé et soyez conscient des dangers qui y sont associés
- pratiquez une conduite sécuritaire en vous tenant informé du code de la route, en faisant preuve de prudence accrue pendant la saison hivernale et en suivant les politiques et les procédures de conduite établies par votre organisation
- utilisez toujours le bon [équipement de protection individuelle \(EPI\)](#), ou d'autres barrières pour la tâche. Dans certains cas, les gants en latex ne seront pas appropriés (p. ex. pour le nettoyage avec certains produits chimiques)
- soyez conscient qu'il est possible de développer une [allergie au latex](#)
- portez des [chaussures](#) appropriées (pour la marche et la station debout, ainsi que pour la protection contre les dangers de glissade et les objets échappés)

---

## Quelles sont certaines bonnes pratiques de travail sécuritaires générales?

Un travailleur de soutien personnel devrait savoir :

- [bonnes pratiques d'hygiène](#)
- sélection, utilisation, entretien et rangement appropriés de l'ÉPI, le cas échéant
- formation actuelle sur le [SIMDUT](#), formation spécifique sur les produits chimiques en milieu de travail et comment utiliser l'information sur les [fiches de données de sécurité \(FDS\)](#)
- techniques de [manutention manuelle des matériaux \(levage\)](#)
- renseignements sur le travail en rotation
- renseignements sur la [fatigue](#)
- la violence et le harcèlement en milieu de travail, et comment rapporter un comportement irrespectueux, menaçant, abusif ou violent
- de bonnes procédures de [tenue des locaux](#)
- que faire lorsqu'on travaille en isolement (informations générales) et lorsqu'on travaille en isolement auprès des patients
- comment choisir des chaussures appropriées et une [protection des voies respiratoires](#)

---

Date de la première publication de la fiche d'information : 2026-05-05

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2026-05-05

## **Avertissement**

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.